

REGLEMENT ALPIN CSND 2018/2019

1 REGLES GENERALES

1.1 BUREAU TECHNIQUE REGIONAL (BTR)

Toutes les épreuves de ski alpin sont placées sous le contrôle et la responsabilité du BTR.

Les règles en vigueur et applicables à toutes les épreuves sont **les règles internationales (RIS) et les règles édictées par la commission sportive nationale de la Fédération Française de Ski.**

Le BTR et le secrétariat du CSND sont **les référents** pour tous problèmes, renseignements, modifications calendrier, homologation pistes, licence...

1.2 COMPOSITION ET ROLE DU BTR

Composition voir site CSND

Conformément aux directives de la commission nationale règles et contrôles, il :

- coordonne les propositions des clubs organisateurs d'épreuves, établit le calendrier régional et procède à son inscription dans le calendrier fédéral
- établit les dossiers d'homologation ou ré homologation des pistes
- contrôle la régularité et la conformité de chaque épreuve
- organise les formations des officiels de course

Les formations de chronométreurs sont organisées conjointement avec le Comité de Savoie : les candidatures doivent être envoyées au CSND.

1.3 CALENDRIER DES EPREUVES

Toute course organisée par un club affilié à la FFS, quelque soit son niveau, doit être inscrite dans le calendrier fédéral, et avoir un codex, que l'épreuve soit homologable ou non.

La demande d'inscription d'une épreuve doit émaner d'un club ou d'un groupe de clubs FFS, d'un comité départemental ou régional de ski.

1.4 HOMOLOGATION DES EPREUVES

La présence d'un délégué technique, à jour de son recyclage, est obligatoire sur toutes les épreuves inscrites au calendrier fédéral, hormis les courses de promotion S'il n'y a pas de délégué technique présent, l'épreuve doit être annulée.

En cas de non-respect de cette clause, en présence d'incidents ou accidents :

- **la responsabilité pénale du président est engagée ;**
- **il n'y a pas de couverture d'assurance par la FFS.**

Le délégué technique est le garant du respect des règles. L'homologation est donnée par sa signature.

Sur le rapport de course, doivent figurer les officiels **licenciés FFS** :

- Délégué technique
- chronométrateurs (principal et chronos manuels)
- traceur
- arbitre
- Chef contrôleur.
- juge au départ

L'homologation de l'épreuve peut être remise en cause après vérification par :

- **le Bureau Technique Régional**
- **le Bureau Technique National, en fin de saison**

1.5 INFORMATIQUE

La FFS met à disposition sur son site internet, (et téléchargeables) toutes les informations sportives: calendrier des épreuves, résultats, classements, pistes homologuées, listes des officiels et des licenciés...ainsi que le logiciel **FFSSKI** pour la gestion et le chronométrage des courses.

Toute anomalie décelée dans le fonctionnement de FFSSKI ou toute demande de modification doit obligatoirement passer par le BTR. Si cette procédure n'est pas suivie, la demande ne sera pas étudiée et rejetée.

1.6 PARTICIPATION

Peuvent participer à une épreuve inscrite au calendrier fédéral, les titulaires d'un titre fédéral en cours de validité.

Athlètes concernés

- catégories U8 à U16: licence carte neige compétiteur jeunes
- catégories U18 à Masters: licence carte neige compétiteur adulte
- élèves ESF: licence club ESF
- fédérations espagnoles et andorranes: licences en cours de validité de leur fédération
- autres fédérations étrangères: licence carte neige compétiteur
- fédérations des pays limitrophes de la France: tickets courses +licence compétition de leur fédération
- dirigeants et officiels courses: licence carte neige dirigeant au minimum
- .FFSU licence FFS ou FFSU

1.7 MEDICAL

Voir FFS ➔ ski alpin ➔ règlement ➔ règles communes ➔ participation aux compétitions

1.7.1 CERTIFICAT MEDICAL

Aucun titre fédéral ne doit être délivré sans la présentation d'un certificat médical de non contre indication de la pratique du ski de compétition, daté de:

- moins d'un an pour les nouveaux licenciés
- moins de trois ans pour les licenciés compétiteurs 2018/2019

Et pour les licenciés dirigeants, un certificat médical de non contre indication de la pratique du sport, daté de:

- moins d'un an pour les nouveaux licenciés
- moins de 20 ans pour les licenciés dirigeants 2016/2017

Les Présidents de clubs sont responsables de l'application de cette mesure.

1.7.2 CONTROLE ANTI DOPAGE

Voir FFS ➔ ski alpin ➔ règlement ➔ contrôle anti dopage

Modèle de formulaire voir sur FFS: Règlementation> réglementation médicale>Règlementation relative aux compétiteurs>Autorisation parentale

Chaque athlète mineur devra avoir sur lui lors de tout déplacement, en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa carte d'identité nationale et sa licence fédérale.

1.7.3 CONTROLES

Au cours de la saison, des contrôles auront lieu avant le départ de l'épreuve : il est conseillé aux entraîneurs des différentes catégories d'avoir la photocopie de ces documents dans leur sac.

1.8 Courses de Promotion

1.8.1 Courses de promotion

Voir FFS ➔ ski alpin ➔ règlement ➔ règles communes ➔ courses de promotion

1.8.2 Tickets Courses

Voir FFS règles communes ➤ tickets courses

➤ [Cahier des Charges 2017-2018](#) ➔ lien FFS

➤ [Bon de Commande « Ticket Course » 2017/2018](#) ➔ lien FFS

1.9 RAPPORT D ACCIDENT

Toute blessure survenue lors:

- d'une compétition
- d'un entraînement (ski, physique)

doit faire l'objet d'un rapport du Délégué Technique pour une compétition, de l'entraîneur ou d'un dirigeant responsable pour les autres cas. Cette directive est applicable toute l'année.

Il est demandé aux différents responsables :

- de remplir consciencieusement et au plus vite le rapport d'accident. L'aide des personnels de secours peut-être utile en cas d'accident grave.
- de l'envoyer le plus rapidement possible au **BTR du Comité** pour une compétition régionale et à la FFS pour une compétition nationale.

[Téléchargement du rapport d'accident](#)

1.10 INSCRIPTION DES ATHLETES SUR LES LISTES FIS

PERIODE D'INSCRIPTION

ATTENTION: Les inscriptions ou réinscriptions doivent parvenir à la FFS par l'intermédiaire des comités régionaux dès le printemps pour la saison suivante. Une circulaire explicative (délai d'inscription, coût, année d'âge minimum..) est adressée en temps opportun aux comités régionaux C'est la FFS. qui procède à l'activation ou à la désactivation des codes FIS des athlètes sur le logiciel FIS.

REGLES D'INSCRIPTION

Les clubs doivent faire parvenir leurs inscriptions à la FFS par le canal de leur comité Les clubs qui sollicitent les inscriptions doivent en acquitter les frais (non remboursable quel que soit le motif).

Les clubs qui reçoivent de nouveaux coureurs du fait d'une mutation sont responsables de leurs inscriptions et supportent les droits d'inscription.

Les déclarations d'athlètes sont obligatoires pour toutes les disciplines et pour toutes les catégories d'âges dès lors qu'il s'agit d'une course internationale.

1.11 RESPONSABILITE DES CLUBS ET DE LEURS DIRIGEANTS

voir FFS ➡ espace club ➡ responsabilité des clubs

1.12 CONSEILS AUX CLUBS ET COMITES REGIONAUX CONCERNANT LE SEJOUR ET LE DEPLACEMENT DES MINEURS

voir FFS espace club ➡

1.13 ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

voir FFS espace club ➔ attestation d'assurance

TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES

Voir FFS ➔ ski alpin ➔ règlement ➔ tableau des dénivellés

3 ORGANISATION DES COMPETITIONS

3.1 OFFICIELS

Il est recommandé à tous les officiels présents sur une compétition, de porter un signe distinctif permettant de les signaler et les identifier (chasubles fluo, brassards ...)

3.2 CALENDRIER DES COURSES

Un seul GP Régional aura lieu chaque week-end

Pour la saison 2018-2019 sont programmés quatorze GP Régionaux :

- de janvier à mars, treize GP décomposés en sept SL et six GS
- décembre un GP SL ou GS

Il sera attribué à chaque club demandeur au minimum un GP, du 6.01 au 31/03/19

3.3 ANNULATION

Par le club

La décision d'annulation doit être prise au minimum, **trois jours avant** le début des épreuves

Le club organisateur devra prévenir:

- les clubs ayant envoyés leurs inscriptions;
- le responsable du circuit Coupe d'Argent;
- le responsable calendrier qui effectuera les modifications nécessaires sur le calendrier fédéral
- le Délégué technique désigné sur cette épreuve.

Le jour de la course

La décision d'annulation est prise **par le jury** et entraîne:

- le remboursement intégral de l'inscription si la décision est prise avant le départ de la première manche. **Retarder au maximum la délivrance** des forfaits «remontées mécaniques»
- le remboursement à 50% dans les autres cas.

Les remboursements se feront uniquement par courrier la semaine suivante

3.4 TRANSFERT

Après la décision par un club d'annuler une épreuve, un autre club peut la reprendre à la même date.

Dans tous les cas, Il est du ressort du BTR d'organiser et valider ce transfert.

Au vu des délais très courts (**trois** jours), il est demandé à chaque club qui inscrit des coureurs d'assister le nouvel organisateur en proposant des officiels de courses.

Comme pour une annulation, prévenir:

- les clubs ayant envoyés leurs inscription;
- le responsable du circuit Coupe d'Argent;
- ;➤ le responsable calendrier effectuera les modifications nécessaires sur le calendrier fédéral;
- le Délégué technique désigné sur cette épreuve.

Quand une épreuve «coupe d'argent» reportée doublonne avec une «coupe de bronze», la coupe d'argent reste prioritaire.

3.5 MODIFICATION CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Les clubs organisateurs peuvent modifier la discipline technique ou changer l'ordre pour des raisons de météo ou de préparation de piste. Le club devra prévenir, au plus tard 48 h avant le jour de la course:

- les clubs ayant envoyés leurs inscriptions
- le bureau technique régional
- le responsable calendrier qui effectuera les modifications nécessaires sur le calendrier fédéral
- le Délégué technique désigné sur cette épreuve

3.6 INSCRIPTIONS COURSES

INSCRIPTIONS

Les inscriptions **faites uniquement par les clubs**, doivent parvenir au club organisateur deux jours avant le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions personnelles ne sont pas autorisées. Il convient:

- au club inscripteur, de vérifier si toutes les inscriptions sont bien parvenues
- au club organisateur, d'envoyer un reçu ou email de confirmation au club inscripteur.

Les inscriptions doivent être faites par le WEB FFS ou sur **FFSSKI.**

Quelque soit le mode d'inscription, doivent figurer sur la fiche d'inscription:

- **le nom du responsable de l'équipe**
- **son n° téléphone et son email personnel**
afin qu'il puisse être averti en cas d'annulation de dernière minute

Le jour de la course aucune inscription ne sera prise.

ATHLETES COMITE

Pour les courses régionales, ces coureurs doivent être inscrits par leur club. Dans les cas de modifications tardives du calendrier FIS, les cadres techniques du Comité pourraient inscrire leurs athlètes directement auprès de l'organisation. Les inscriptions sont toujours dues par le club d'appartenance du coureur.

3.7 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont dus par le club d'appartenance des coureurs. Ils sont fixés à:

➤ U8 à U16 **10 €**

➤ U18 à Masters **13€**

➤ U16 à Masters **13€**

Pour toutes les catégories, les droits d'inscription sont dus pour les coureurs absents le jour de la course.

Le total, droit d'inscription + forfait remontées mécaniques, est limité au maximum aux montants suivants :

➤ moins de 8 ans (U8) à moins de 16 ans (U16) **23 €**

➤ moins de 18ans (U18) à masters **28€**

Aucune marge bénéficiaire ne doit être réalisée sur le prix des forfaits.

L'organisateur remettra à chaque club inscrits, un reçu précisant:

➤ le montant de l'inscription

➤ le montant du forfait

➤ le montant total

3.8 PARTICIPATION FINANCIERE

Pour chaque épreuve inscrite au calendrier fédéral, à l'exception des courses districts Belledonne et Vercors, chaque club devra reverser au CSND:

➤ épreuve U8 > U16 **100 €**

➤ épreuve U16 > Master **120 €.**

Si le nombre des coureurs présents est inférieur à 100 pour les U8 à U16, et 120 pour les U18 à Master, la participation est fixée à **1€ par coureur présent.**

Cette participation est entièrement destinée à la compétition et la gestion assurée par le CRSND qui émettra les factures correspondantes.

DELEGUE TECHNIQUE

Le Délégué a droit à un remboursement de ses frais de déplacement et de séjour d'un montant de 50 € par jour de course, et à la gratuité sur les remontées mécaniques.

3.9 DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE EPREUVE

Toutes les courses organisées dans le cadre du CSND, inscrites sur les calendriers fédéraux, (régionales, Nationales, FIS) sont concernées, à l'exception des épreuves de l'Ecureuil d'Or où ne figure que le logo du CSND.

Les logos du CSND, de la Banque Populaire AURA, doivent donc figurer sur les documents suivants: affiches, plaquettes d'information, listes de départ (manche 1 et 2) résultats.

Une liste de départ de la manche une sera remise:

- à chaque responsable de club, en même temps que les dossards
- au Délégué Technique et à l'arbitre.
- deux au juge au départ

Les listes de départ de la manche deux seront remises:

- une au Délégué Technique et à l'arbitre
- deux au juge au départ

RESULTATS OFFICIEUX

➤ Les résultats officiels de la manche une seront affichés sur le tableau des résultats ainsi que la liste des disqualifiés, avec l'heure d'affichage.

➤ Une feuille de résultats officiels de la course sera remise, à sa demande, au responsable du club inscrit.

3.10 RECOMPENSES

TROPHEES

A chaque épreuve, hormis les courses de promotion, seront récompensés, par catégorie et par sexe, les trois premiers (es) de chaque catégorie d'âge U8 U10, U14, U16, U18, U21, U30>Masters).

Pour les GP les trois premiers (es) de chaque catégorie seront récompensés s'ils figurent dans les vingt premiers (es) du classement toutes catégories

Les trophées sont à la charge du club organisateur pour toutes les compétitions à l'exception de:

- Coupe d'Argent, Trophée Banque Populaire AURA (U14 > U16), offerts par la Banque Populaire AURA

LOTS

Les organisateurs et leurs partenaires sont invités à doter leur épreuve de lots, à leur convenance, afin de rendre plus attractive la cérémonie.

PROTOCOLE

L'organisateur procède en premier à la remise des trophées du classement toutes catégories, et ensuite au classement par catégorie. Les récompensés (es) du classement toutes catégories recevront le trophée correspondant à leur catégorie, et reviendront ensuite avec ce trophée pour la remise par catégorie.

Tous les compétiteurs doivent être présents lors de la cérémonie de remise des prix: trophées, prix, lots ne seront pas remis aux absents: les lauréats (ou leurs accompagnateurs) absents du podium ne recevront pas leur trophée..**Les délégués techniques devront constater l'absence et la signaler au BTR.**

3.11 TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue de la course, le club organisateur doit impérativement et obligatoirement faire parvenir les résultats, à:

Pour toutes les épreuves:

➤ **FFS par ffsski>export>exportation format normalisé avec transfert FTP**

➤ Véronique GERBELOT 06 20 04 15 95 vgerbelot@sfr.fr

ainsi que pour les épreuves Coupe d'Argent Trophée Banque Populaire Auvergne Rhone Alpes U14 et U16

➤ Gilbert GAILLARD

➤ François Jourdan

Pour les épreuves Coupe d'Argent U12

➤ François Jourdan

➤ A l'ESF de la station qui transmettra au Syndicat des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), si l'épreuve est homologuée pour le Ski Open Coq d'Or.

Les envois au Dauphiné peuvent être accompagnés de commentaires, photos, pour une éventuelle parution dans le journal en page sportive.

4 REGLEMENTS SPECIFIQUES DES COMPETITIONS

4.1 CATEGORIES D'AGE

Voir FFS ➡ski alpin ➡ règlement ➡catégories d'age

4.2 FARTAGE DES SKIS

Pour les catégories U8 à U16 et U18 à Masters, il est interdit, pour des raisons économiques, environnementales et liées à la santé des utilisateurs d'utiliser des farts hautement fluorés (HF) lors des épreuves régionales ou nationales.

L'application sur le terrain lors d'une compétition, de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis, est interdite exception faite des épreuves de vitesse.

Brossage, raclage des skis sur le terrain restent autorisés.

4.3 CLASSIFICATION DES EPREUVES

4.3.1 CLASSIFICATION

- Les épreuves «district» sont classées au niveau Micro Coupe ou Coupe de Bronze.
Les regroupements de catégorie sont autorisés.
- Les épreuves régionales «comptant pour un classement général » sont classées au niveau Coupe d'Argent.
Elles ne concernent qu'une seule catégorie

Micro coupe

Epreuves pour les compétiteurs du CSND des catégories U8 > U10 quelque soit le niveau.

Elles ne donnent pas lieu à attribution de point.

Elles ont lieu sur les épreuves district et quelques courses régionales (voir ch. 4.5)

Coupe de Bronze

Ces épreuves sont réservées aux compétiteurs des clubs du District concerné pour les catégories U12 > U16. Les clubs extérieurs à ce district peuvent y participer sur invitation. du district organisateur.
Elles donnent lieu à attribution de point.

Dans les cas où une épreuve coupe d'argent reportée doublonne avec une coupe de bronze, la coupe d'argent est prioritaire.

Coupe d'Argent

Epreuves pour les compétiteurs des clubs appartenant au CSND, catégories U12 > U16.

Une seule catégorie est admise sur l'épreuve.

Elles donnent lieu à attribution de points FFS, comptent pour les classements généraux régionaux.

Grands Prix Régionaux

Epreuves pour les compétiteurs des clubs appartenant au CSND, catégories U16 > Masters ou U18 > Masters

Elles donnent lieu à attribution de points FFS et comptent pour les sélections de la Coupe de la Fédération.

4.3.2 NIVEAU ET DATA COMPETITIONS FFS

voir FFS ➡ ski alpin ➡ règlement ➡ calcul des points et pénalités de course

4.4 DISPOSITIONS COMMUNES AUX CATEGORIES U8 > U16

4.4.1 ORGANISATION

Sauf modification du coordonateur du CSND (ou son représentant), le premier parcours chronométré en SG et en CR est considéré comme l'épreuve officielle.

Pour les SG, les clubs inscrits doivent proposer au moins une personne à disposition du club organisateur, pour assumer des taches de contrôle ou sécurité. Ne pas omettre de le signaler en même temps que les inscriptions des coureurs

4.4.2 ORDRE DE DEPART

Dans toutes les épreuves, tirage au sort à la mêlée pour chaque sexe. Les filles partent en premier dans chaque manche.

Exceptionnellement, les garçons partiront avant les filles dans chaque manche

➤ **sur certaines épreuves Coupe d'Argent U14 et U16, et décision du coordonnateur du Comité,**

➤ **sur décision du jury, si la sécurité des concurrentes est engagée** (état de la neige, détérioration du tracé...)

Pour les secondes manches, inversion totale des dossards et tous les coureurs repartent, y compris les abandons et disqualifiés de la première manche.

4.4.3 MATERIEL

Pour les épreuves de SL (slalom) utilisation de piquets Ø 25 mm pour U8 > U12

Ø 25 à 27 mm pour U14 > U16

Pour la catégorie U12, les skis utilisés en SG sont les mêmes que ceux utilisés en GS.

4.4.5 CLASSEMENT GENERAL

Toutes les épreuves labellisées « Coupe d'Argent comptent pour le classement

Le classement se fera comme les années précédentes sur la base des points place « Coupe du monde ».

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	100	11	24	21	10
2	80	12	22	22	9
3	60	13	20	23	8
4	50	14	18	24	7
5	45	15	16	25	6
6	40	16	15	26	5
7	36	17	14	27	4
8	32	18	13	28	3
9	29	19	12	29	2
10	26	20	11	30	1

Toutes les épreuves labellisées «Coupe d'Argent comptent pour le classement :

Les points «PLACES» des concurrents constituent le barème des points

Est retenu, par épreuve, le meilleur résultat:

➤ de la meilleure manche

➤ de l'épreuve

4.4.6 SKI OPEN COQ D'OR

voir FFS ➤ski alpin ➤ règlement ➤Coq d'Or

Dates du 27/03 au 30/03/2019 à l'Alpe d'Huez

4.4.7 TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

(catégories U14 > U16)

La Banque Populaire des Alpes est le partenaire officiel du CSND

CAHIER DES CHARGES

Les clubs organisateurs sont donc tenus de respecter les conditions suivantes:

- Utiliser les dossards BP AURA pour les concurrents, le dossard rouge de leader, et les trois dossards ; podium
- Mettre en évidence les banderoles et oriflammes «BP AURA» dans les aires d'arrivée et départ;
- Disposer une banderole BP AURA derrière le podium pour la remise des récompenses;
- Prévoir deux forfaits «remontées mécaniques» pour les représentants de la banque, si possible sur tout le domaine skiable;
- Rappeler le soutien de la banque pendant la course et lors des remerciements avant la remise des prix ;
- Inclure dans le nom de l'épreuve l'appellation **TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES** ➤ **Coupe d'Argent Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes;**
- Rappel: ne pas oublier les logos de la banque, du CSND.

Dossards et matériels BPA sont à retirer et ramener au CSND. Contacts François JOURDAN ,

4.4.8 Manche sprint

(catégories U14 > U16)

Sur toutes les courses «CoupeA», à l'issue des deux manches, une troisième manche sera organisée : même tracé que la seconde manche:en aucun cas cette manche ne sera retracée

Cette troisième manche est une épreuve FFS SP, non homologable: elle est généralement appelée « manche sprint».

Seront sélectionnés treize filles, et vingt cinq garçons.

Le logiciel FFSSKI détermine les qualifiés et établit les listes de départ

Bouton duplification ➤ menu manche sprint D ➤ Manche 1: 5; manche 2: 5; total des 2: 3

manche sprint H ➤ Manche 1; 10 ;manche 2, 10; total des deux. 5

Les résultats sont comptabilisés, selon le barème défini au s/ch.4.4.5,

4.4.9 FINALES

(catégories U14 > U16)

Ces finales sont ouvertes à tous les coureurs du CSND Les qualifications pour le tableau final se feront selon le classement général du trophée Banque Populaire AURA

Seront qualifiées trente deux filles et trente deux garçons:

RECOMPENSES

La remise des prix sera organisée par la Commission Alpine, avec le parrainage de La Banque Populaire AURA et autres partenaires

Pour chaque épreuve des Coupes d'Argent, les trophées sont offerts par la Banque Populaire AURA

Les clubs organisateurs sont chaleureusement incités à compléter les dotations officielles, selon leurs possibilités

A l'issue des finales, seront récompensés,

- les podiums du parallèle,
- les meilleurs classés Filles et Garçons du classement général régional.

4.5 CATEGORIES U8 > U10

NIVEAU

Il n'y a pas d'épreuve donnant lieu à un classement régional pour ces deux catégories.

Elles sont classées:

- Niveau: FFS-SP (FFS sans point)
- Regroupement: Micro Coupe

ORGANISATION

Dans les épreuves district, ils sont associés quelquefois aux U12: l'écart de plus d'une catégorie n'est pas conseillé sur un même tracé: U8 >U10; U10 > U12.

Quelques rassemblements régionaux classés en Micro coupe, ouverts à tous les coureurs licenciés, sont organisés à:

Les Districts organisent leur propre circuit en proposant essentiellement des GS (tracé classique ou rapide) et des parcours techniques.

Les tracés doivent favoriser l'adaptabilité, les variations de rythme tout en conservant de la fluidité et du glissement.

L'utilisation de ski de GS est recommandée.

4.6 CATEGORIE U12

Responsable Coupe d'Argent: François JOURDAN

NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- Niveau : FFS-PO (majorité des épreuves).
- Niveau FFS_RO. Deux épreuves sont programmées selon ce format: un SL le 18/02/2018 à Villard de Lans, un GS le 11/03/2018 au Collet d'Allevard.
- Regroupement: Coupe de Bronze pour les épreuves District
- Coupe d'Argent pour les épreuves CSND

COURSE PAR EQUIPE

C'est un GS qui sera couru le 10/03/19 au Collet d'Allevard

Les clubs envoient leurs inscriptions sans former d'équipes. Les clubs n'ayant pas un effectif suffisant peuvent se regrouper par affinité avec d'autres clubs et avertir le club organisateur aux moments des inscriptions. A défaut, le regroupement se fera le jour de la course.

Le tirage au sort se fera à la mêlée et sera mixte. Inversion totale à la seconde manche.

Sont retenus pour le classement:

- les quatre meilleurs temps de la manche une, filles ou garçons
- les quatre meilleurs temps de la manche deux, filles ou garçons

COMBI-SAUT

Pour les épreuves de saut, utilisation de skis de GS .

C'est une épreuve combinée : une manche de GS et une manche de saut sur tremplin spécifique. Le classement et les calculs sont faits par le logiciel ffsski.

Pour l'épreuve de saut, un ou deux sauts d'entraînement sont autorisés et un ou deux sauts « officiels » :

Le meilleur des deux sauts sera retenu pour le classement.

CLASSEMENT GENERAL REGIONAL

Toutes les épreuves labellisées **Coupe d'Argent**, comptent pour ce classement.

Barème et calcul voir 4.4.5

Epreuves retenues:

- le meilleur résultat en GS
- le résultat du SL
- le résultat du SG
- le résultat du CS
- le résultat de la manche de qualification du skicross

4.7 CATEGORIE U14

Responsable Coupe d'Argent: François JOURDAN

NIVEAU

Les épreuves sont classées:

➤ Niveau: FFS_U14; ARG U14; @ARG_U14 (une épreuve)

➤ Regroupement: Coupe de Bronze pour les épreuves Districts

Coupe d'Argent pour les épreuves CSND.

Quatre épreuves (2 SL et 2 GS) compteront pour les qualifications de la Coupe de la Fédération.

EQUIPEMENT

Pour les épreuves de skicross, combinaisons interdites

COMBI-SAUT

C'est une épreuve combinée : une manche de GS et une manche de saut sur tremplin spécifique. Le

classement et les calculs sont faits par le logiciel ffsski.

Pour les épreuves de saut, utilisation de skis de GS.

Pour l'épreuve de saut, un ou deux sauts d'entraînement sont autorisés et un ou deux sauts « officiels » :

Le meilleur des deux sauts sera retenu pour le classement.

CLASSEMENT GENERAL REGIONAL TROPHÉE BANQUE POPULAIRE AURA

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, Trophée Banque Populaire AURA seront prises en compte,

- le meilleur résultat des GS
- le meilleur résultat des SL
- le meilleur résultat des SG
- le résultat du Combi Saut
- le résultat du Combiné Alpin
- le résultat de la manche de qualification du skicross

Barème et calcul voir 4.4.5

BEN'J (chpt France U14)

voir FFS ➤ ski alpin ➤ Catégorie moins de 14 ans

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du BEN'J, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le coordonnateur régional, les entraîneurs du CSND et les entraîneurs de club concernés.

Le classement régional est un des critères de sélection et les quotas ne seront pas obligatoirement remplis.

L'organisation est assurée par les cadres techniques du CRSND, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

EPREUVES INTERNATIONALES (juillet 2015)

voir FFS ➤ ski alpin ➤ Catégorie moins de 14 ans

4.8 CATEGORIE U16

Coordonnateur:

François JOURDAN

NIVEAU

Les épreuves sont classées:

- Niveau: FF_U16; ARG U16
- Regroupement: Coupe de Bronze pour les Districts
Coupe d'Argent pour les épreuves régionales.

Quatre épreuves (2 SL et 2 GS) compteront pour les qualifications de la Coupe de la Fédération.

EQUIPEMENT

Pour les épreuves de skicross, combinaisons interdites

SUPER COMBINE

Cette épreuve additionne les résultats du SG et d'une manche de SL

CLASSEMENT GENERAL REGIONAL BANQUE POPULAIRE AURA

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, seront prises en compte

- les deux meilleurs résultat des GS
- les deux meilleurs résultats des SL

Le meilleur résultat des SG

- le résultat du SC

Barème et calcul voir 4.4.5

COURSES NATIONALES

voir FFS ➤ski alpin ➤règlement ➤Catégorie moins de 16 ans

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du EO, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le coordonnateur régional, les entraîneurs du CSND et les entraîneurs de club concernés.

Le classement régional est un des critères de sélection et les quotas-ne seront pas obligatoirement remplis.

déplacements

L'organisation est assurée par les cadres techniques du CSND, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

EPREUVES INTERNATIONALES

voir FFS ➤ski alpin ➤Catégories U14 et U16

4.9 CATEGORIE U16-U18 > MASTER

Toutes les épreuves organisées sont des Grands Prix Régionaux. Chaque club peut organiser au minimum un GP.par saison.

PARTICIPATION DES U16

Les U16 peuvent être inscrits à tous les GP à condition:

- qu'aucune épreuve Coupe A du CSND de la catégorie U16 ne soit programmée ce week-end la
- qu'aucune épreuve district de la catégorie U16 ne soit programmée, ce week-end là, dans le district ou se déroule le GP. Cette condition concerne uniquement les U16 de ce district.

LIMITATION DU NOMBRE DE CONCURRENTS

Pour des raisons évidentes d'équité sportive et de sécurité, le nombre maximal de concurrents (H+D) admissible sur un même tracé est limité à 180

Au-delà, le recours à un deuxième tracé est obligatoire.

Les jours précédant la course, le club organisateur, pour des raisons justifiées (insuffisance de neige...) peut aussi: exclure les U16

ORDRE DE DEPART

On applique les règles du RIS selon la dernière liste des points FFS en vigueur.

Liste de départ de la première manche:

- un premier groupe rassemblant les quinze concurrents ayant la meilleure note FFS, tirage au sort pour l'ordre de départ;
- un deuxième groupe, rassemblant les concurrents classés partent dans l'ordre croissant de leur note FFS;
- un troisième groupe, rassemblant les concurrents non classés tirés au sort

Liste de départ deuxième manche

- **tous les coureurs recourent: les abandons et disqualifiés de la première manche pourront, s'ils le souhaitent- participer à la deuxième manche.**
- Les trente meilleurs classés de la première manche partent dans l'ordre décroissant des temps;
- Les autres compétiteurs classés de la première manche partent ensuite dans l'ordre croissant des temps de la première manche.
- Les abandons et disqualifiés de la première manche partiront après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les dames, chez les hommes. Ils ne figureront pas dans le classement général.

Dans le cas d'un deuxième parcours accordé à l'un des concurrents normalement qualifié, ce départ aura lieu avant le premier des coureurs abd ou dsq

Le passage du chef des juges de porte, dans le cadre de sa mission de fin de manche, aura valeur de fin de course

L'organisateur s'engage alors à maintenir en place les dispositifs de sécurité et de secours habituels.

ORDRE DE DEPART PARTICULIER

Le jury de compétition prendra toutes dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents handisport et sport adapté, licenciés FFS, participant à nos compétitions. Ces concurrents devront toutefois se signaler au moment de leur inscription.

Ils s'élanceront après les ouvreurs et avant le premier concurrent dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré.

Cette mesure s'applique pour les deux manches

4.10 ESPRIT RACING

voir FFS ski alpin ➔ Règlement ➔ compétition Esprit Racing

La catégorie U30 est acceptée sur ce nouveau format

Pour plus amples informations, contacter Didier PICQ

4.11 COUPE DE LA FEDERATION

Voir FFS ➔ ski alpin ➔ Règlement ➔ Coupe de la Fédération

C'est une épreuve de niveau national, organisée sur deux jours par la FFS. Elle aura lieu les 6 et 7/04/2019, à l'Alpe d'Huez.

Cette saison, les clubs devront inscrire les athlètes intéressés pour participer à cette épreuve par le biais de WEB FFS, course n°3294.

Suite aux épreuves de sélections, nous irons dans cette course afin de retenir les personnes qui seront sélectionnées.

Tout licencié n'ayant pas rempli cette obligation sera sorti des listes de sélection.

Les sélections se feront sur quatre épreuves, deux SL et deux GS, nommément désignées

«qualif.CFFS».Le meilleur résultat dans chaque discipline sera retenu

Catégories concernées: U14, U16, U18, U21, U30: les U18 >U30 forment une seule catégorie.

La FFS a alloué au CSND un quota de 8 Dames et 8 Hommes dans les trois catégories.

➤ catégories U14 et U16 le barème régional est la base de sélection voir mode de calcul 4.4.5

➤ catégories U18 à U30: à chaque épreuve les concurrents marquent leurs « points courses »

Les résultats de tous les concurrents dont la note est inférieure à cent, sont retenus. Toutes les notes supérieures à cent points seront ramenées à cent.

Cette note forfaitaire de cent points sera aussi attribuée aux concurrents « abandon, disqualifiés, absents ».

Les classements seront établis jusqu'à la vingtième place (ou plus): en cas de désistement, les concurrents suivants seront sélectionnés en fonction de leur classement.

Epreuves de sélection

Les Coupes d'Argent et les GP Régionaux seront le support de ces épreuves de sélection. Les titres de ces courses comportent toute la dénomination « qualif. CFFS »

Si une course était annulée, l'épreuve suivante, sans la dénomination qualif. CFFS, dans la même discipline la remplacerait.

La participation des athlètes, jusqu'à la vingtième place, devra être confirmée par les clubs dans les plus brefs délais, auprès de François JOURDAN, Claude GUIGNIER et Abel DELGADO.

4.12 EPREUVES INTERNATIONALES

voir FFS ➔ski alpin ➔Règlement ➔Règlementation ski alpin ➔Circuits FIS

Coordonnateur François JOURDAN

LICENCES

Pour participer à une épreuve FIS, tout coureur doit être titulaire :

- d'une licence carte neige compétition de la FFS
- d'une licence FIS

INSCRIPTIONS AUX EPREUVES FIS

Les athlètes de l'équipe du CSND sont inscrits par le responsable du circuit.

Pour les places laissées vacantes, dans la limite des quotas du Comité, les demandes d'inscription sont à adresser **François JOURDAN** au plus tard, soixante douze heures avant la course, avec Nom et Prénom, matricule et point FIS.

Nota: pas de quota pour les Dames

DEPLACEMENTS

Ils sont organisés par les cadres techniques, pour les athlètes de l'équipe Comité.

Pour les autres sélectionnés, les clubs pourvoient au transport et l'hébergement de leurs coureurs.

FIS CITADINES

voir FFS ➔ski alpin ➔Règlement ➔compétitions Citadines

Ces épreuves sont réservées aux athlètes ayant le statut «citadin». Toutefois, les comités disposent d'un quota qui varie selon la participation des coureurs étrangers inscrits.

Les inscriptions sont à envoyer avant le lundi soir précédant les épreuves :

- au responsable citadin du Comité pour les licenciés avec statut citadin
- à François JOURDAN pour les licenciés Alpin, dans la limite des quotas avec Nom et Prénom, matricule et point FIS.

4.13 PROMOTION

Voir FFS ➔ski alpin ➔Règlement ➔courses de promotion

5 EQUIPEMENT

voir FFS ➔ski alpin ➔Règlement ➔Règlementation ski alpin ➔Equipement FIS et FFS

